hommes d'Etat depuis le commencement de ce siècle, celui qui, en face de notre critique situation politique actuelle, en face de la guerre civile qui se poursuit à côté de nous, et de la guerre intérieure qui nous menace, proposerait aujourd'hui de dissoudre cette union et de nous morceler de nouveau en fragments épara et désunis, serait regardé comme un ennemi de sa reine et un traitre à son pays.

(Applaudissements.)

L'Hon. M. OLIVIER-Hons. messieurs :un journal français de Montréal, en rapportant les procédés d'une assemblée qui a eu lieu récemment à Berthier, pour prendre en considération le projet de confédération du Canada et des provinces d'en-bas,—assemblée à laquelle j'ai été invité en ma qualité de représentant de la division dans laquelle est situé le comté, —a dit que je m'étais prononcé contre la confédération, et en conséquence je saisis cette occasion, la première qui s'offre à moi, pour déclarer que le journal en question était dans l'erreur, et que je ne me suis pas exprimé comme il le dit. J'ai cependant dit à cette assemblée que le projet contenait des dispositions que je ne pouvais voir d'un œil favorable, mais que je ne pouvais pas alors me prononcer définitivement sur le projet, et que j'attendrais jusqu'à ce que je fusse rendu au parlement, où j'espérais que les détails seraient soumis aux membres d'une manière complète. Je dois cependant dire, hons. messieurs, que j'ai été désappointé sur ce point, car jusqu'à présent les renseignements désirés et demandés n'ont pas encore été fournis, et le conseil se trouve dans l'ignorance au sujet de plusieurs questions importantes sur lesquelles il est appelé à se prononcer. Par exemple, il était dit dans les résolutions qu'il serait pris des moyens pour protéger les minorités et leur conserver les droits qu'elles possèdent aujourd'hui, mais on ne nous a pas dit quels seraient ces droits, non plus que les moyens que l'on voulait prendre pour les conserver intacts. Si nous avions su quels étaient ces moyens, nous serions venus ici prêts à les approuver ou à les blamer d'une manière intelligente, et nous aurions pu exprimer une opinion éclairée; mais cette information ne nous a pas été donnée. comprends que l'on doit présenter un bill pour assurer aux protestants du Bas-Canada l'entière possession et la jouissance de leurs droits, et que ce bill doit être présenté et passé avant que le projet de confédération lui-même ne soit définitivement adopté et sanctionné; mais je n'ai pas entendu dire

qu'une mesure semblable doive être présentée en faveur des catholiques du Haut-Canada. Je n'ai aucune objection quelconque à donner aux protestants du Bas-Canada, et pour toujours, les droits qu'ils possèdent aujourd'hui. ou tous autres droits et garanties qui peuvent être raisonnables et équitables, mais je ne puis voter en faveur des résolutions avant que je ne sois informé si les catholiques du Haut-Canada doivent être traités de la même manière. En refusant de nous donner des informations sur cet important sujet, le gouvernement nous place dans une fausse position, dont il est de son devoir, je crois, de nous tirer. Je ne m'occuperai pas maintenant de savoir si le projet de confédération est réellement désirable ou non, mais je ne puis m'empêcher de dire que les anciennes difficultés qui existaient entre les deux provinces auraient pu être réglées si, pendant les dernières luttes survenues entre les partis politiques qui divisaient la chambre et le pays, les principaux hommes des deux côtés avaient bien voulu oublier leurs querelles et leurs différends personnels et se faire des concessions mutuelles. Mais comme il est inutile aujourd'hui de parler de cela, je n'entrerai pas plus loin dans le sujet. Je maintiens cependant que la chambre a le droit de s'attendre à ce que le gouvernement lui donne toutes les informations possibles sur les détails du projet de confédération, de manière à le faire bien comprendre dans toutes ses dispositions. Mon opinion est que l'on aurait dû donner autant de pouvoir que possible aux gouvernements locaux, et aussi peu qu'il aurait été indispensable avec les devoirs qu'il aurait à remplir, au gouvernement fédéral. Et la raison pour laquelle j'entretiens cette opinion est que le gouvernement suprême, avec le pouvoir que lui donnera le contrôle de la bourse publique et de l'armée, sera toujours porté à étendre ses prérogatives et à empiéter sur le domaine des gouvernements locaux. Le projet est donc défectueux, suivant moi, en ce qu'il intervertit cet ordre de choses et qu'il donne au gouvernement général trop de pouvoir et trop peu aux gouvernements locaux. Si le projet est accepté et mis en pratique tel qu'il est aujourd'hui, les gouvernements locaux seront exposés à être écrasés par le gouvernement général. La tendance de tout le projet me paraît être de faire faire un pas rétrograde à notre politique plutôt que d'avancer. L'HON. SIR E. P. TACHE.—Ecoutes!

écoutes !